



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E184523

VALABLE JUSQU'AU 22/09/2024

ÉDITÉ LE 31/08/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 883 983 785 00014

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 8 5002260

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10666554304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10666554304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : BOIS PLATRE AMENAGEMENT

13 B RUE DU MONT GUILLERME  
38780 OYTIER ST OBLAS

Téléphone : 06 58 03 00 54

Portable : 06 58 03 00 54

Fax :

Site Internet : /bpamenagement.fr/

E-mail : societebpa@gmail.com

Responsabilité légale :

ADAM THOMAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité           | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 23/09/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas                                            | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.